

Certifié conforme

Liasse 25 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2XL</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>26 B Avenue Monseigneur Moezy 35000 RENNES</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>2</td><td>1</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td></tr></table>												4	3	2	2	1	3	8	5	8	0	0	6	6
4	3	2	2	1	3	8	5	8	0	0	6	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le <u>31/01/2024</u>														
ACTIF										Net														
										Brut														
										Amortissements-Provisions														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028		030																			
	Immobilitisations financières * (1)		040	87 172	042				87 172															
	Total I (5)		044	87 172	048				87 172															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	2 618	074				2 618															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	51	086				51															
	Charges constatées d'avance *		092	3 986	094				3 986															
Total II		096	6 656	098				6 656																
Total général (I + II)										110	93 828	112			93 828									
PASSIF										Exercice N														
										NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	8 000													
	Écarts de réévaluation									124														
	Réserve légale									126	50													
	Réserves réglementées *									130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)									131	851													
	Report à nouveau									134														
	Résultat de l'exercice									136	1 225													
	Subventions d'investissement									137														
	Provisions réglementées									140														
	Total I									142	10 126													
Provisions pour risques et charges									Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	4 193													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)									169	13 519													
	Comptes courants d'associés									173	7 668													
	Autres dettes									175	36 565													
	Produits constatés d'avance									174	19 482													
	Total III									176	83 701													
Total général (I + II + III)										180	93 828													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL 2XL</u>		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le	
		018		3, 0, 0, 9, 2, 0, 2, 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services *		217	218
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			74 620
	Production stockée *			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				74 620
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	7 456
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		244	9 145
Rémunérations du personnel *				250	30 000
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	26 556
Dotations aux amortissements *				254	
dont amortissement du fonds de commerce				255	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	
		Total des charges d'exploitation (II)			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					1 463
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		19
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)		306	219
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					1 225
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 225
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	219
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotés-cs d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	19
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
	Entreprises nouvelles (44. sixties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
			JEI (44. sixties A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralité Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre min)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 terdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993	
	Crédence due au report en arrière du déficit				346
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	650	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	1 463	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	1 463	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2XL</u>						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	87 172	482		484		486	87 172		
TOTAL		490	87 172	492		494		496	87 172		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé, y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	585	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOI-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL 2XL					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
	Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683				
Autres immobilisations incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
			2			
			3			
			4			
			5			
			6			
			7			
			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)		982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter				
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		960				
Total des déficits restant à reporter		970				
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	2 6 5 5 6
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS					326	2 6 5 5 6
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	1 6 2 9 9
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	3 4 3
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 970 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2XL
Société à responsabilité limitée
Capital : 8 000 €
Siège Social : 26 bis avenue Monseigneur Mouezy - 35000 Rennes
RCS Rennes 432 213 858

Ci-après « la Société »

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024, soit le bénéfice de 1 225 €, comme suit :

- à hauteur de 70 €, au compte « Réserve légale »
- à hauteur de 1 155 €, au compte « Autres réserves »

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « Réserve légale » s'élève à 120 €, celui du compte « Autres réserves » s'élève à 2 006 € et les capitaux propres de la Société s'élèvent à 10 126 € pour un capital de 8 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUEME RESOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au cabinet CUBE AVOCATS, Cap Courrouze, 1A rue Louis Braille, hall A, 35136 Saint-Jacques de la Lande et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Certifié conforme.

Monsieur François AUDRAIN
Le Gérant Associé

2XL
Société à responsabilité limitée
Capital : 8 000 €
Siège Social : 26 bis avenue Monseigneur Moezy - 35000 Rennes
RCS Rennes 432 213 858

Ci-après « la Société »

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024, soit le bénéfice de 1 225 €, comme suit :

- à hauteur de 70 €, au compte « Réserve légale »
- à hauteur de 1 155 €, au compte « Autres réserves »

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « Réserve légale » s'élève à 120 €, celui du compte « Autres réserves » s'élève à 2 006 € et les capitaux propres de la Société s'élèvent à 10 126 € pour un capital de 8 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUEME RESOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au cabinet CUBE AVOCATS, Cap Courrouze, 1A rue Louis Braille, hall A, 35136 Saint-Jacques de la Lande et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Certifié conforme.

Monsieur François AUDRAIN
Le Gérant Associé

